



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Désignation

L'ATELIER DES COMPÉTENCES est un organisme de prestation de bilans de compétences. Son siège social est fixé au 17 rue du Castel – 67870 BISCHOFFSHEIM. L'ATELIER DES COMPÉTENCES conçoit et dispense des bilans de compétences sur l'ensemble du territoire national.

### Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- *L'employeur* : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'un bilan de compétences auprès de L'ATELIER DES COMPÉTENCES.
- *Bénéficiaire* : la personne physique qui participe à une prestation.
- *Prestations de bilans de compétences* : les bilans conçus et animés par L'ATELIER DES COMPÉTENCES pour le compte d'un client.
- *OPCO* : les opérateurs de compétences chargés de collecter et gérer l'effort de prestation des entreprises.

### Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par L'ATELIER DES COMPÉTENCES pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente. Ces dernières prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

### Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et nets de taxes. Le règlement du prix de la prestation est à effectuer à l'issue de la prestation, à réception de facture, comptant, net et sans escompte, à l'ordre de Christine OHRESSER - L'ATELIER DES COMPÉTENCES. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une pénalité de retard au taux BCE + 10 points. Une indemnité forfaitaire de 40 € sera également due pour tout retard de paiement conformément au décret n°2012-1115 du 02/10/2012. L'ATELIER DES COMPÉTENCES aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à L'ATELIER DES COMPÉTENCES. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la prestation. L'accord de financement doit être communiqué au plus tôt à L'ATELIER DES COMPÉTENCES. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO réglée à L'ATELIER DES COMPÉTENCES, la différence sera directement facturée par L'ATELIER DES COMPÉTENCES au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à L'ATELIER DES COMPÉTENCES au plus tard 5 (cinq) jours ouvrés après la fin de la prestation, L'ATELIER DES COMPÉTENCES facturera la totalité des frais de prestation au Client.

### Annulation, absence ou interruption d'une prestation

Toute session commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par L'ATELIER DES COMPÉTENCES. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de L'ATELIER DES COMPÉTENCES distinguera le prix correspondant aux sessions effectivement suivies par le Bénéficiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la prestation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la prestation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à L'ATELIER DES COMPÉTENCES. D'autre part, en cas d'annulation de la prestation par le Client, L'ATELIER DES COMPÉTENCES se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 (quinze) jours ouvrables avant le démarrage de la prestation : aucun frais d'annulation.
- si l'annulation intervient entre 15 (quinze) jours et 5 (cinq) jours ouvrables avant le démarrage de la prestation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix HT de la prestation.
- si l'annulation intervient moins de 4 (quatre) jours ouvrables avant le démarrage de la prestation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix HT de la prestation.

L'Atelier des Compétences décline toute responsabilité en cas d'abandon d'un bénéficiaire en cours de bilan; le bénéficiaire s'étant inscrit volontairement. Toutefois, l'Atelier des Compétences utilisera tous ses savoirs en matière de pédagogie afin que cette situation ne survienne pas.

### Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur le programme de prestation et/ou la convocation, la durée moyenne des sessions est fixée à 2 (deux) heures. Pour les prestations qui se déroulent en entreprise, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

### Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions de réalisation, la prestation est individuelle. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à L'ATELIER DES COMPÉTENCES ont valeur contractuelle.

### Attestation

À l'issue de la prestation, L'ATELIER DES COMPÉTENCES remet un certificat de réalisation au Bénéficiaire. L'ATELIER DES COMPÉTENCES fait parvenir au Client un exemplaire de ce certificat accompagné de la facture. Les évaluations à chaud sont retournées au Client en fin de prestation et les évaluations à froid 60 jours après la fin de la prestation (pour le Client qui le demande).

### Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations, L'ATELIER DES COMPÉTENCES est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Bénéficiaires. De plus, L'ATELIER DES COMPÉTENCES ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de leurs Bénéficiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à L'ATELIER DES COMPÉTENCES, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, aux pandémies, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de L'ATELIER DES COMPÉTENCES.

### Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des programmes, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique) utilisés par L'ATELIER DES COMPÉTENCES pour assurer les prestations ou remis aux Bénéficiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Bénéficiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de L'ATELIER DES COMPÉTENCES.

### Descriptif et programme des prestations

Les contenus des programmes sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants.

### Confidentialité et communication

L'ATELIER DES COMPÉTENCES, le Client et le Bénéficiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par L'ATELIER DES COMPÉTENCES au Client. L'ATELIER DES COMPÉTENCES s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les prestations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris celles concernant les Bénéficiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par L'ATELIER DES COMPÉTENCES comme client de ses prestations. A cet effet, le Client autorise L'ATELIER DES COMPÉTENCES à mentionner son nom dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'ATELIER DES COMPÉTENCES traite les données à caractère personnel du Client, à des fins de définition d'un projet personnel et professionnel à un Bénéficiaire, et à des fins de contrôles éventuels de la DIRECCTE ou des OPCO. Conformément au règlement 2016/679 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des données à caractère personnel le concernant, qu'il peut exercer en contactant L'ATELIER DES COMPÉTENCES par mail [christine.ohresser@orange.fr](mailto:christine.ohresser@orange.fr). Pour plus d'informations le Client peut consulter la politique de confidentialité sur le site <https://christineohresser.fr>. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle sur <https://cnil.fr>.

### Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et L'ATELIER DES COMPÉTENCES à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Strasbourg seront seuls compétents.

V2 : 09/02/2024

EI - SIRET 853 597 979 00014 - APE 8542Z  
17 rue du Castel – 67870 BISCHOFFSHEIM

MAIL [christine.ohresser@orange.fr](mailto:christine.ohresser@orange.fr) – SITE INTERNET <https://christineohresser.fr>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 06495 67 auprès du préfet de la Région Grand-Est